

Saint-Etienne, le 15 Octobre 2024,

Objet : Régularisation des Charges 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons en pièce jointe votre décompte individuel de charges au titre de l'année 2023. Conformément à la réglementation en vigueur, le montant suivant la mention « *Nous vous devons* » ou « *Vous nous devez* » sera porté sur votre avis d'échéance de Novembre prochain.

VOUS ETES PRELEVES :

- Le montant de la régularisation des charges 2023 sera intégré à votre prélèvement sous forme d'un échéancier à hauteur de 50 euros par mois en plus de votre échéance courante, ou divisé en 10 fois si le montant est supérieur à 500 euros

VOUS N'ETES PAS PRELEVES :

- Un plan d'apurement à hauteur de 50 euros par mois ou de 10 mensualités si vous nous devez plus de 500 euros vous est également proposé. Ainsi, il conviendra d'augmenter vos paiements mensuels (chèque, carte bleue)

VOTRE SOLDE de REGULARISATION est NEGATIF :

Si votre avis de régularisation fait ressortir un montant final « négatif » (montant qu'on vous devrait), il viendra se déduire automatiquement de votre Avis d'échéance du mois de Novembre.

Pour répondre à vos questions sur ce décompte, vous pourrez :

- Venir nous voir à nos bureaux** 9 Rue Jean Antoine Vial à St Chamond aux horaires indiqués ci-dessous et en évitant si possible les plages de forte affluence.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
9H						Forte
10H						Moyenne
11H						Faible
12H	FERME					
13H		FERME				
14H		FERME				
15H		FERME				
16H		FERME				
17H	FERME					

Vous rendre à notre agence de Fonsala, 7 place de Savoie entre 11 et 12 heures, du lundi au vendredi.



Nous téléphoner en appelant le 04 77 29 29 29 en dehors des horaires d'affluence lorsque c'est possible.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8h30						Forte
9H						Moyenne
10H						Faible
11H						
12H	FERME					
13H						
14H						
15H						
16H						
17H	FERME					

Consulter notre brochure « LA REGULARISATION DES CHARGES, MODE D'EMPLOI » sur notre site internet dans la rubrique : Mon loyer et mes charges.

Vous pouvez y accéder directement en scannant ce QR-code. →



HABITAT & METROPOLE vous informe que les aides perçues pour 2023, au titre du dispositif dit du « bouclier tarifaire », sont venues en déduction des dépenses correspondantes conformément aux courriers que nous vous avons adressé individuellement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Laure VUITTENEZ
Directrice Générale

Office Public de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole
19, rue Honoré de Balzac 42000 Saint-Etienne
tél : 04 77 29 29 29
mail : accueil@habitat-metropole.fr - www.habitat-metropole.fr

R.C.S. SAINT-ETIENNE 890 385 792 00019

 **HABITAT & METROPOLE** SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole